



Rapport Annuel de la Présidente sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau Année 2022



Table des matières

.....	1
Structure et territoire.....	4
L'équipe du SMAEP de l'Arros.....	4
Le territoire.....	4
La gestion du service.....	6
La ressource.....	7
Les sources d'Ilhaou.....	7
La turbidité de l'eau.....	7
Le débit des sources.....	7
De la production à l'abonné.....	8
La production.....	8
La production aux sources d'Ilhau.....	8
L'achat d'eau à la CATLP.....	8
L'achat d'eau à la commune de Capvern.....	9
La production totale du SMAEP de l'Arros.....	9
La distribution.....	10
Matériaux.....	13
Age.....	13
Interventions sur les réseaux.....	14
Les performances du réseau.....	15
Rendement primaire.....	15
Rendement net (contrat de délégation).....	15
Indice linéaire de perte primaire.....	16
Indice linéaire de perte net.....	16
La qualité de l'eau distribuée.....	16
Synthèse de l'Agence Régionale de Santé (ARS 65).....	17
Indicateurs sur la performance.....	18
Indicateurs financiers.....	19
Le prix de l'eau.....	19
Compte d'exploitation délégataire.....	20
Compte administratif du SMAEP de l'Arros.....	21
Fonctionnement.....	21
Investissement.....	22

État de la dette.....	24
Travaux 2022.....	25
Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du délégataire	25
Travaux engagés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.....	25
Synthèse	27
Note d'information de l'Agence de l'eau Adour Garonne.....	28
Note d'information ARS.....	28

Table des illustrations

GRAPHIQUE

<i>Graphique 1 – Évolution du nombre d'abonné, de branchement et des volumes consommés depuis 10 ans.....</i>	<i>6</i>
<i>Graphique 2 – Volumes produits mensuellement par la source d'Ilhau (données 2020-2022).....</i>	<i>8</i>
<i>Graphique 3 – Volumes achetés mensuellement à CATLP (données 2020-2022)</i>	<i>8</i>
<i>Graphique 4 – Volumes achetés mensuellement à Capvern (2020-2022)</i>	<i>9</i>
<i>Graphique 5 – Répartition des prélèvements.....</i>	<i>9</i>
<i>Graphique 6 – Volumes produits annuellement par le syndicat (2013-2022).....</i>	<i>9</i>
<i>Graphique 7 – Répartition des matériaux du réseau</i>	<i>13</i>
<i>Graphique 8 – Linéaire de réseau par période de pose (1948-2022)</i>	<i>13</i>
<i>Graphique 9 – Évolution du rendement net (2011-2022).....</i>	<i>15</i>
<i>Graphique 10 – Évolution du prix de l'eau (2013-2023).....</i>	<i>20</i>
<i>Graphique 11 – Décomposition du prix de l'eau</i>	<i>20</i>
<i>Graphique 12 – Dépenses Délégataire 2022</i>	<i>21</i>
<i>Graphique 13 – Recettes délégataire 2022.....</i>	<i>21</i>
<i>Graphique 14 – Recettes de fonctionnement 2022.....</i>	<i>22</i>
<i>Graphique 15 – Dépenses de fonctionnement 2022</i>	<i>22</i>
<i>Graphique 16 – Dépenses d'Investissement.....</i>	<i>23</i>
<i>Graphique 17 – Recettes d'Investissement</i>	<i>23</i>

TABLEAU

<i>Tableau 1 - Rendement primaire.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 2 - Rendement Net.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 3 - Indice linéaire de perte primaire</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 4 - Indice linéaire de perte net.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 5 - Synthèse qualité de l'ARS 65</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 6 - Indicateurs de performance.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 7 - Éléments du prix de l'eau (2022-2023)</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 8 - Facture type d'un usager du syndicat (2022-2023).....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 9 - Section Exploitation (2020-2022).....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 10 - Section d'investissement (2020-2022).....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 11 - État de la dette.....</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 12 - Travaux réalisés par le délégataire en 2022</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 13 - Travaux syndicat - programme Renforcement-extension.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 14 - Travaux syndicat - programme Gestion Patrimoniale</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 15 - Travaux syndicat - programme Ouvrage.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 16 - Travaux syndicat - programme station de traitement</i>	<i>26</i>

Tableau 17 - Synthèse 2022 _____ 27

FIGURE

Figure 1 – Les communes du syndicat 4
Figure 2 – Nombre de branchement par commune (données 2022)..... 5
Figure 3 – Réseau du syndicat secteur Nord 11
Figure 4 – Réseau du syndicat secteur Sud..... 12
Figure 6 – Interventions pour réparations de fuites en 2022 14

Structure et territoire

L'équipe du SMAEP de l'Arros

Les collectivités membres du SMAEP de l'Arros sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siègent au Comité Syndical. L'ensemble des délégués élisent à leur tour le Président du SMAEP de l'Arros. Madame Bernadette GACHASSIN (Esconnets) a été élue Présidente le 31 août 2020. Les membres du Comité Syndical élisent également les membres du bureau qui a une délégation pour gérer les affaires du syndicat.

Le **Bureau Syndical** est constitué des personnes suivantes ;

- ❖ **Présidente** : Bernadette GACHASSIN (Esconnets)
- ❖ **Vice-Présidents** : André TRINC (Loutit), Nicolas DATAS-TAPIE (Tournay), Michel FONTAN (Saint-Sever de Rustan), Dominique DELLUC (Lescurry), Serge DEBAT (Pouyastruc)
- ❖ **Délégués titulaires** : Michèle SAMARAN (Sarlabous), Florence POIZAT (Lies), Dominique GUILLEN (Ricaud), Jacques FOURCADE (Laslades), Bernard LARRÉ (Peyraube), Claude IRR (Orignac)

En 2022, le bureau syndical s'est réuni à cinq reprises et le comité syndical à 2 reprises.

Agents du Syndicat en 2022

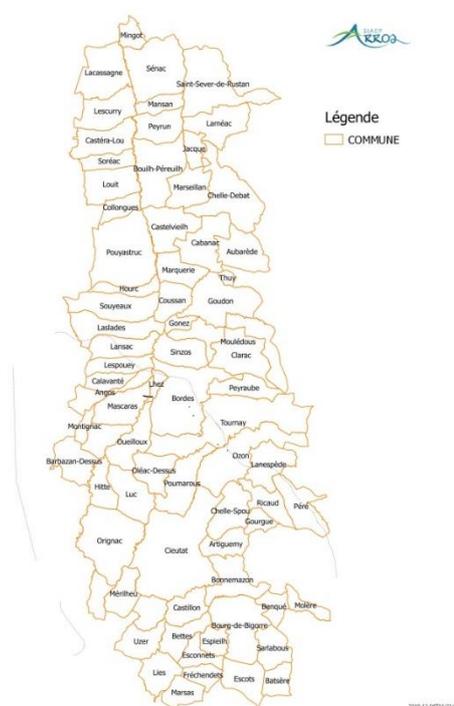
- ❖ **Directeur** : Frédéric SAINT-PIERRE, Technicien territorial
- ❖ **Administratif** : Agnès MARQUERIE, Adjoint administratif
- ❖ **Technique** : Benoit Décha, Technicien contractuel

Le territoire

Créé en 1948, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la vallée de l'Arros est une collectivité territoriale qui possède les compétences de Production, traitement et distribution d'eau potable sur 75 communes du département des Hautes-Pyrénées.

Le SMAEP de l'Arros dessert en eau potable **13 300 habitants** soit 5.8 % de la population des Hautes-Pyrénées

En 2022, le syndicat compte **7 468 branchements**



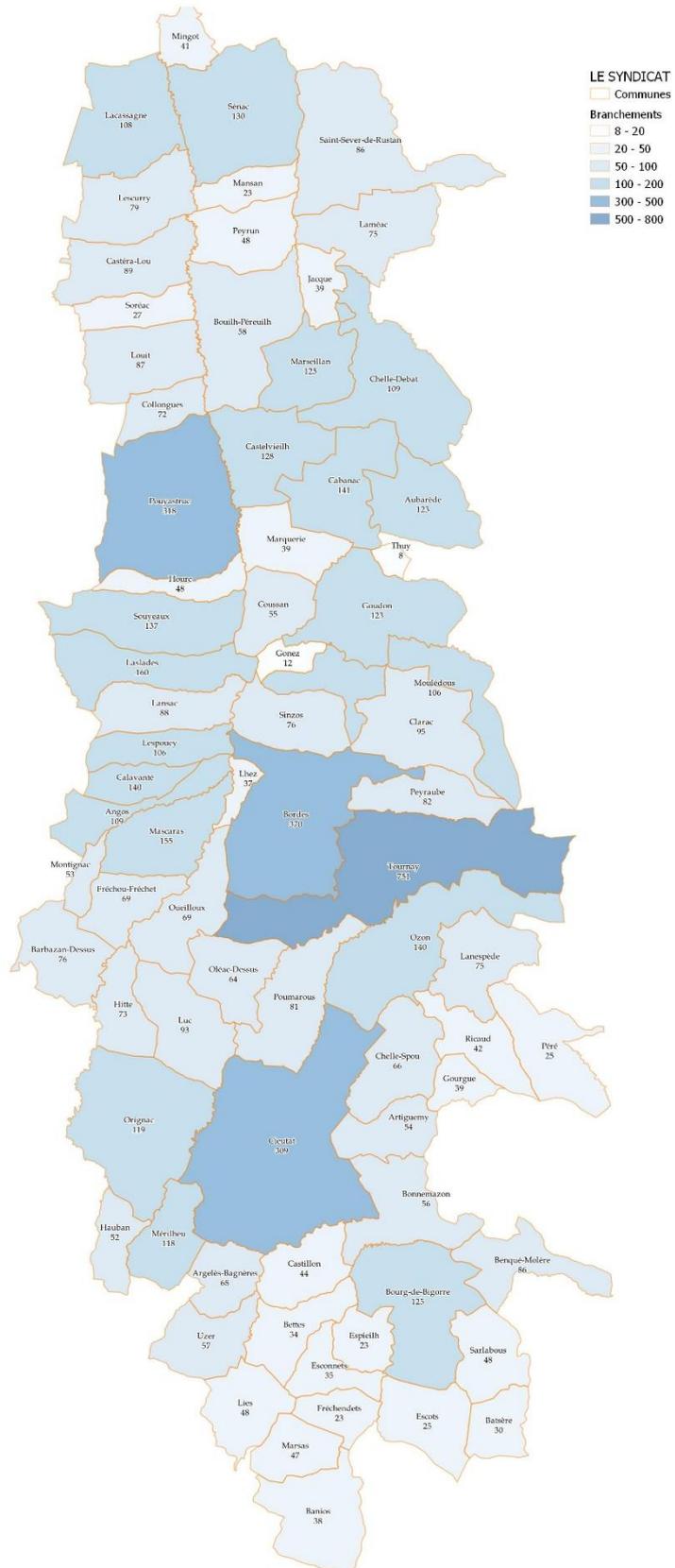
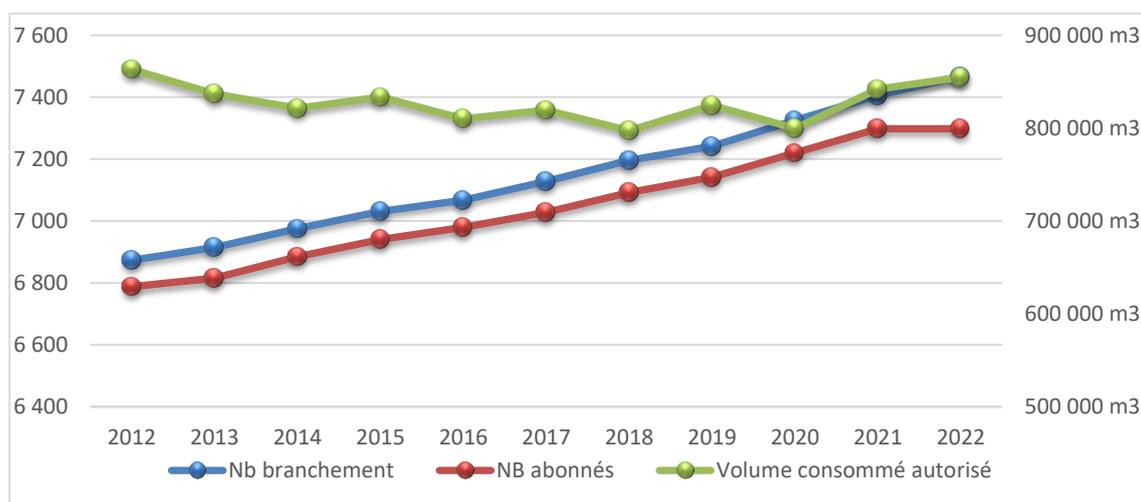


Figure 2 – Nombre de branchement par commune (données 2022)



Graphique 1 - Évolution du nombre d'abonné, de branchement et des volumes consommés depuis 10 ans

La gestion du service

Le service est exploité dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage.

Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2011 et a pour date d'échéance le 30 juin 2023.



Avenants au contrat ;

- ❖ Avenant n°1 en date du 27 juin 2013, concernant la modification de la formule d'actualisation et la prise en compte de nouveaux ouvrages,
- ❖ Avenant n°2 en date du 12 novembre 2015, concernant la prise en compte de la réforme « construire sans détruire »,
- ❖ Avenant n°3 en date du 1^{er} juillet 2017, concernant l'application de la nouvelle convention d'achat d'eau avec Tarbes-Sud, la dépose de la télé relève, l'évolution de la réglementation concernant la gestion des impayés,
- ❖ Avenant n°4 en date du 27 janvier 2020, avec l'intégration de la commune de Banios dans le périmètre syndical,
- ❖ Avenant n°5 en date du 7 novembre 2022, concernant les modalités d'exécution de la fin de contrat.

Les prestations confiées au délégataire concernent essentiellement ;

- ❖ Le fonctionnement, la surveillance, l'exploitation et l'entretien des installations,
- ❖ La prise en charge des achats d'eau au SIAEP Tarbes Sud et à Capvern,
- ❖ La prise en charge des frais d'électricité et de télécommunication liés à l'exploitation des ouvrages,
- ❖ La relève des compteurs et la facturation,
- ❖ La mise en service des branchements,
- ❖ L'application du règlement du service,
- ❖ L'entretien et la réparation de tous les ouvrages,

- ❖ Le renouvellement des équipements,
- ❖ La mise à jour sur support informatique des plans de réseaux,
- ❖ La gestion et la mise à jour des équipements de télégestion,
- ❖ L'installation des équipements de télé relève.

La SAUR dispose de bureau et d'atelier à la zone artisanale du Gabastou à Tournay. **8 ETP sont affectés au contrat**

La ressource

Les sources d'Ilhau

Le SMAEP de l'Arros capte les eaux des sources d'Ilhau sur la commune de Lies. Les sources sont constituées de deux sources situées dans la même zone géographique ;

- ❖ La grande source ou Lies Amont captée en 1957,
- ❖ La petite source ou Lies Aval, captée en 1983.

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine ont été déclarés d'utilité publique par un arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2006.

Le débit maximum de dérivation autorisé, pour l'ensemble des deux sources est de 50 l/s, sous réserve de maintenir un débit minimal biologique dans le ruisseau à l'aval des 2 captages.

Conformément à l'article L1321-2 du code de la santé publique le SMAEP de l'Arros a mis en place les périmètres de protection immédiate et rapprochée.

La turbidité de l'eau

Du fait de son origine semi-karstique, l'eau de la source d'Ilhau amont connaît des variations de sa turbidité qui peuvent être relativement importantes.

En 2022 aucun épisode de turbidité n'a entraîné la distribution d'eau en bouteille. L'opération de construction d'une station de traitement a été engagé. Les travaux démarreront au début de l'année 2023.

Le débit des sources

La source d'Ilhau amont est équipée d'un débitmètre électro-magnétique qui permet de suivre en permanence son débit.



De la production à l'abonné

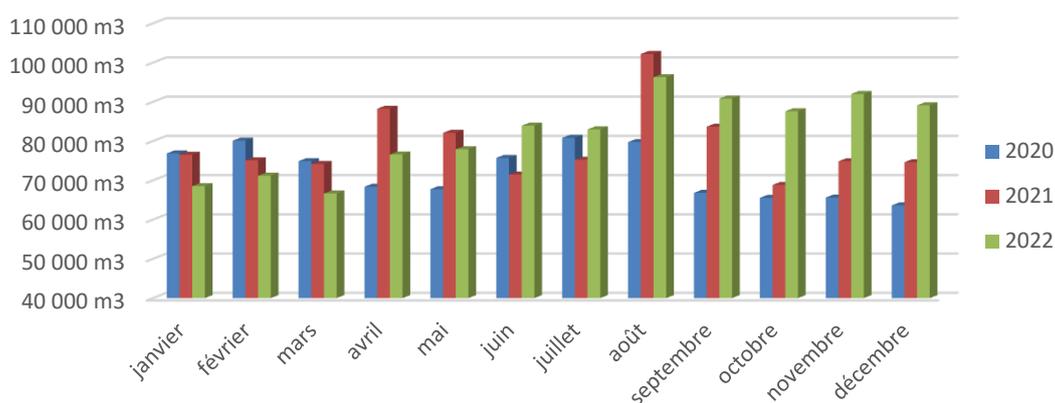
La production

En plus de l'eau captée aux sources d'Ilhau, l'eau utilisée par le syndicat provient également de deux autres ressources différentes ;

- L'achat d'eau à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- L'achat d'eau à Capvern pour alimenter les communes de Molère et Benqué

La production aux sources d'Ilhau

En 2022, Le SMAEP de l'Arros a produit **983 786 m³** depuis les sources d'Ilhau, un volume en augmentation de 4 % par rapport à 2021.

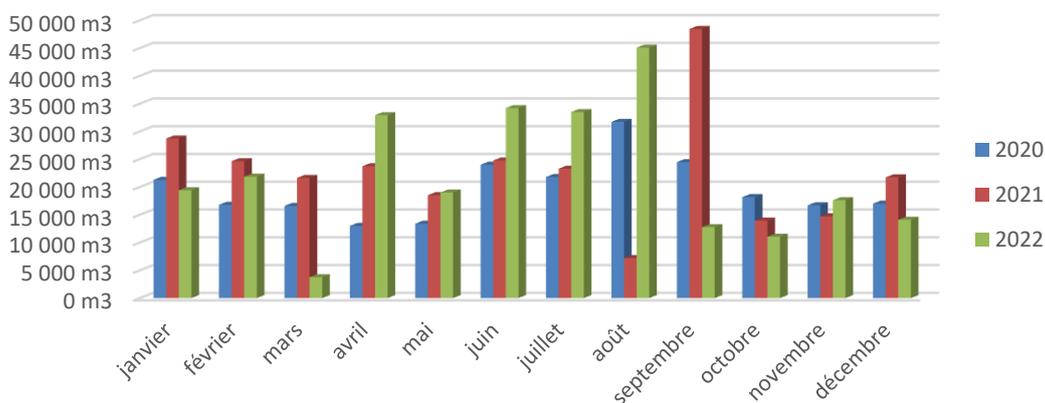


Graphique 2 – Volumes produits mensuellement par la source d'Ilhau (données 2020-2022)

L'achat d'eau à la CATLP

L'achat d'eau à CATLP est réalisé depuis une interconnexion à Vielle-Adour qui alimente le SMAEP de l'Arros au niveau du réservoir de Luc Tampon.

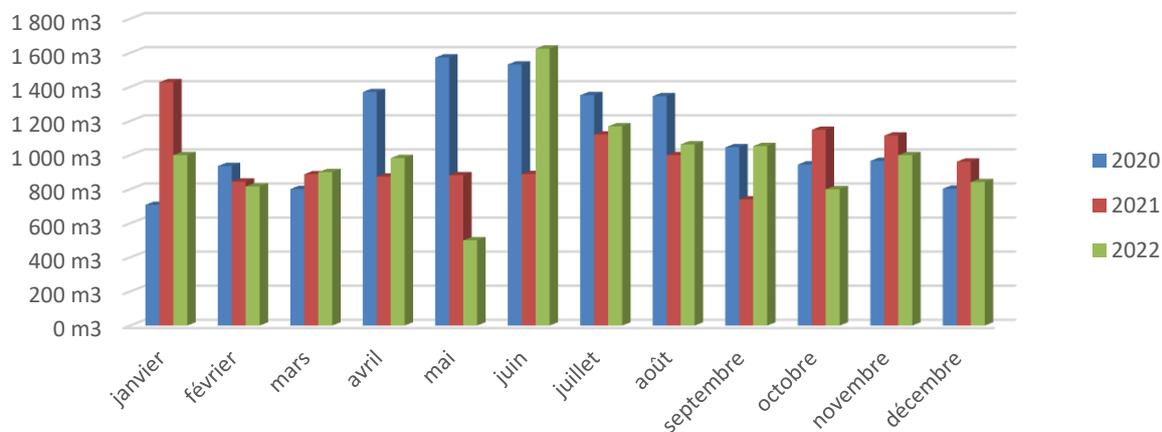
En 2022, Le SMAEP de l'Arros a acheté **265 361 m³**, un volume en diminution de 2.4 % par rapport à 2021.



Graphique 3 – Volumes achetés mensuellement à CATLP (données 2020-2022)

L'achat d'eau à la commune de Capvern

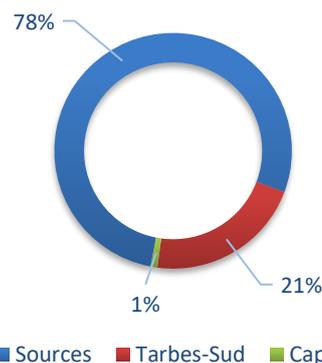
Pour pouvoir alimenter la commune de Benqué-Molère, le SMAEP de l'Arros achète de l'eau à la commune de Capvern. En 2021, Le SIAEP de l'Arros a acheté **11 751 m³**, en diminution de 1.2 %



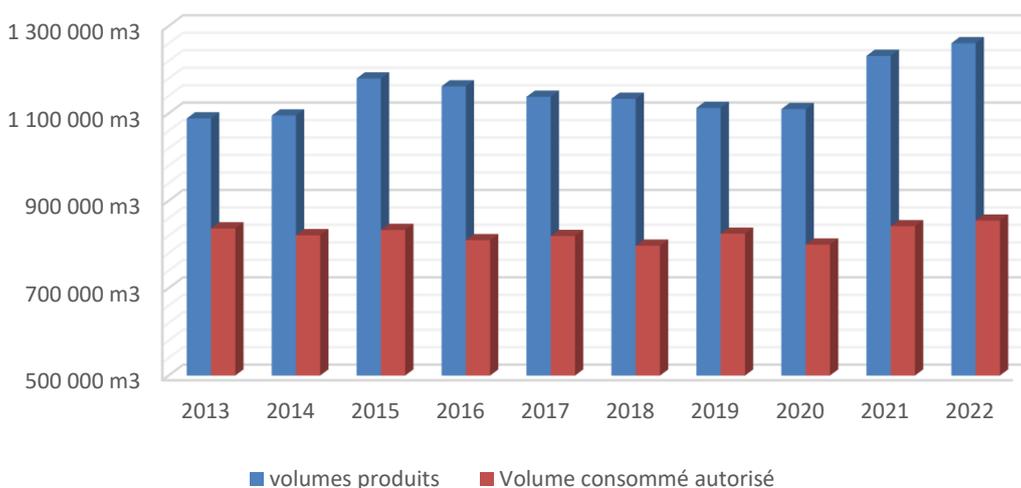
Graphique 4 - Volumes achetés mensuellement à Capvern (2020-2022)

La production totale du SMAEP de l'Arros

La production totale du SMAEP de l'Arros a augmenté en 2022 de 2.4 % avec **1 260 898 m³** produit.



Graphique 5 - répartition des prélèvements



Graphique 6 - Volumes produits annuellement par le syndicat (2013-2022)

La distribution

L'annexe 1 de l'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. Pour l'année 2022 l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pour le syndicat est de **110 sur 120**.

La distribution de l'eau potable se fait au moyen de réseau d'adduction, réseaux de distribution, de réservoirs de stockage et d'installations de surpression.

Réseaux d'adduction : Canalisations permettant de transporter l'eau des points de production aux réservoirs de stockage.

Réseaux de distribution : Canalisations permettant de transporter l'eau des réservoirs de stockage aux abonnés.

Le réseau du syndicat à une longueur de 661 km dont ;

- ❖ Réseaux d'adduction, 207 km
- ❖ Réseaux de distribution, 455 km,
- ❖ 83 réservoirs représentant un volume de stockage de 9 135 m³,
- ❖ 36 postes de reprises ou d'accélération 5 stations de reprise,
- ❖ 204 605 kWh consommé pour les besoins du service,
- ❖ 490 Kg de chlore et 10 kg d'héxamétaphosphate ont été consommés.

Le syndicat

Communauté de commune

- CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- CC Adour Madiran
- CC de la Haute-Bigorre
- CC des Coteaux du Val-d'Arros
- CC du Plateau de Lannemezan

DONNEES SAUR

Conduites

- Défense incendie
- Distribution
- canalisation grande echelle
- Adduction
- Refoulement/Distribution

Stockage

-  Bâche
-  Réservoir enterré
-  Réservoir semi-enterré
-  Réservoir sur tour

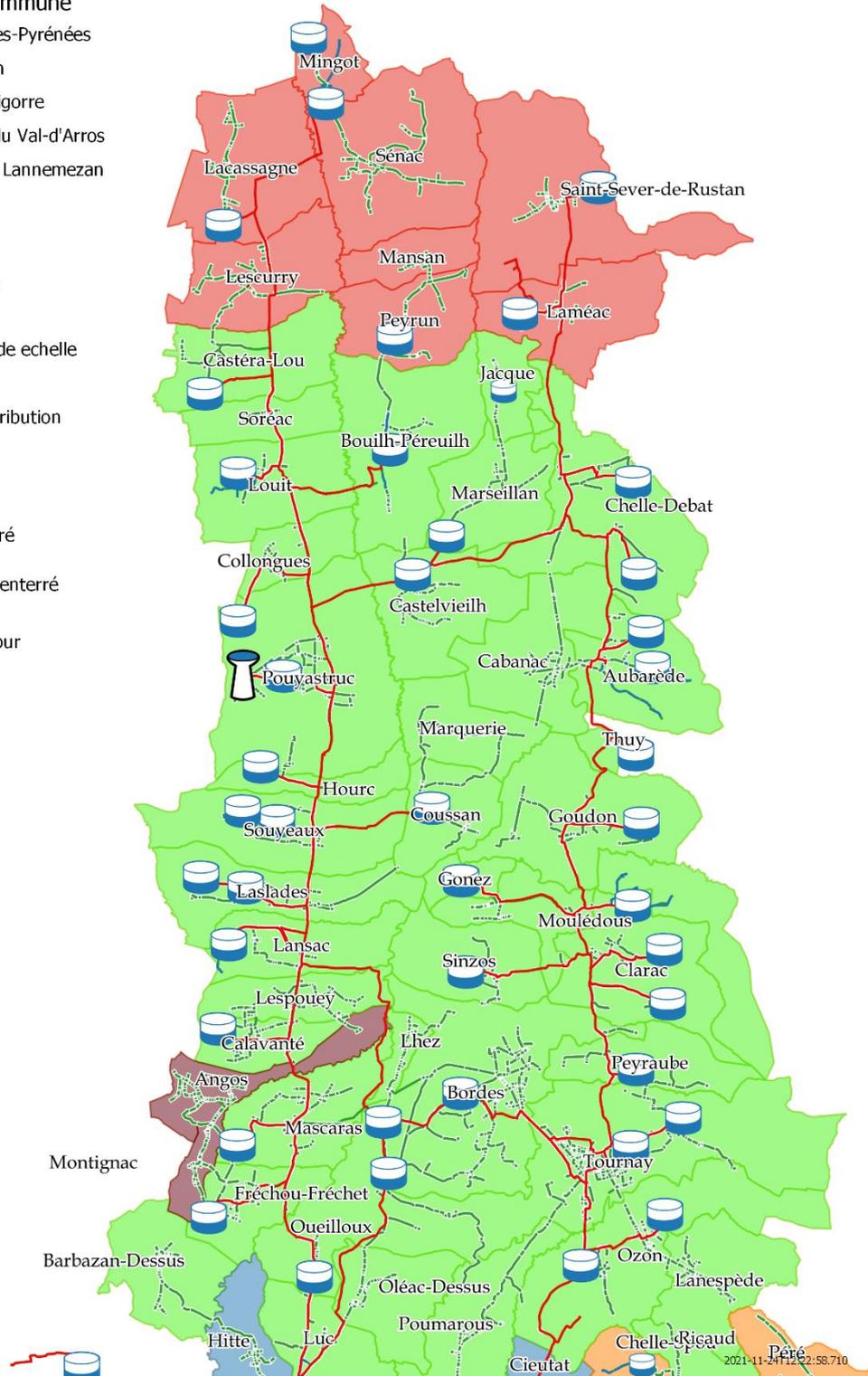
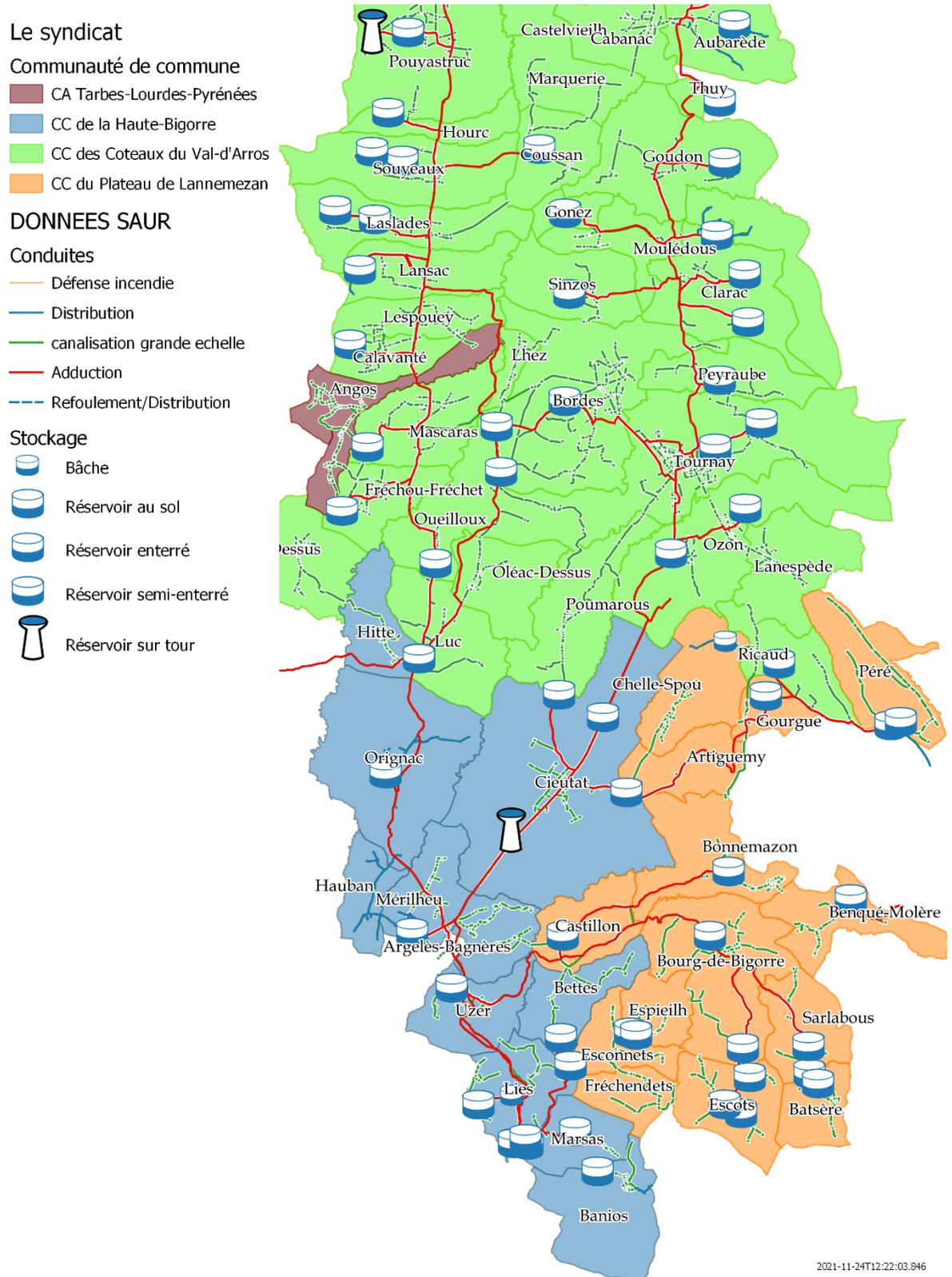


Figure 3 - Réseau du syndicat secteur Nord

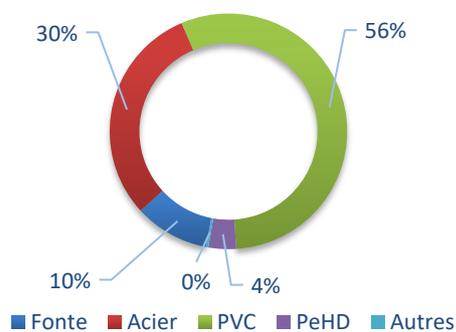


2021-11-24T12:22:03.846

Figure 4 – Réseau du syndicat secteur Sud

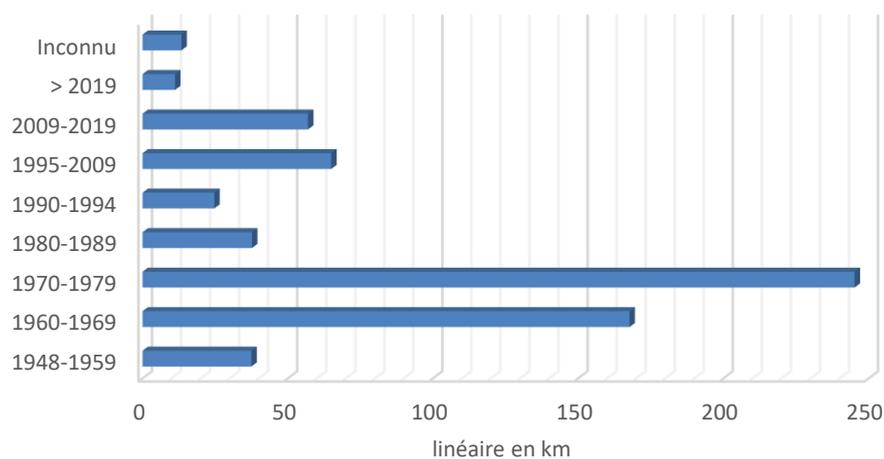
Matériaux

On retrouve essentiellement 4 types de matériaux différents dans la composition des réseaux



Graphique 7 – répartition des matériaux du réseau

Age



Graphique 8 – Linéaire de réseau par période de pose (1948-2022)

Interventions sur les réseaux

Le délégataire est intervenu pour réparer des fuites ;

- ❖ 110 fois sur les réseaux
- ❖ 43 fois sur les branchements.

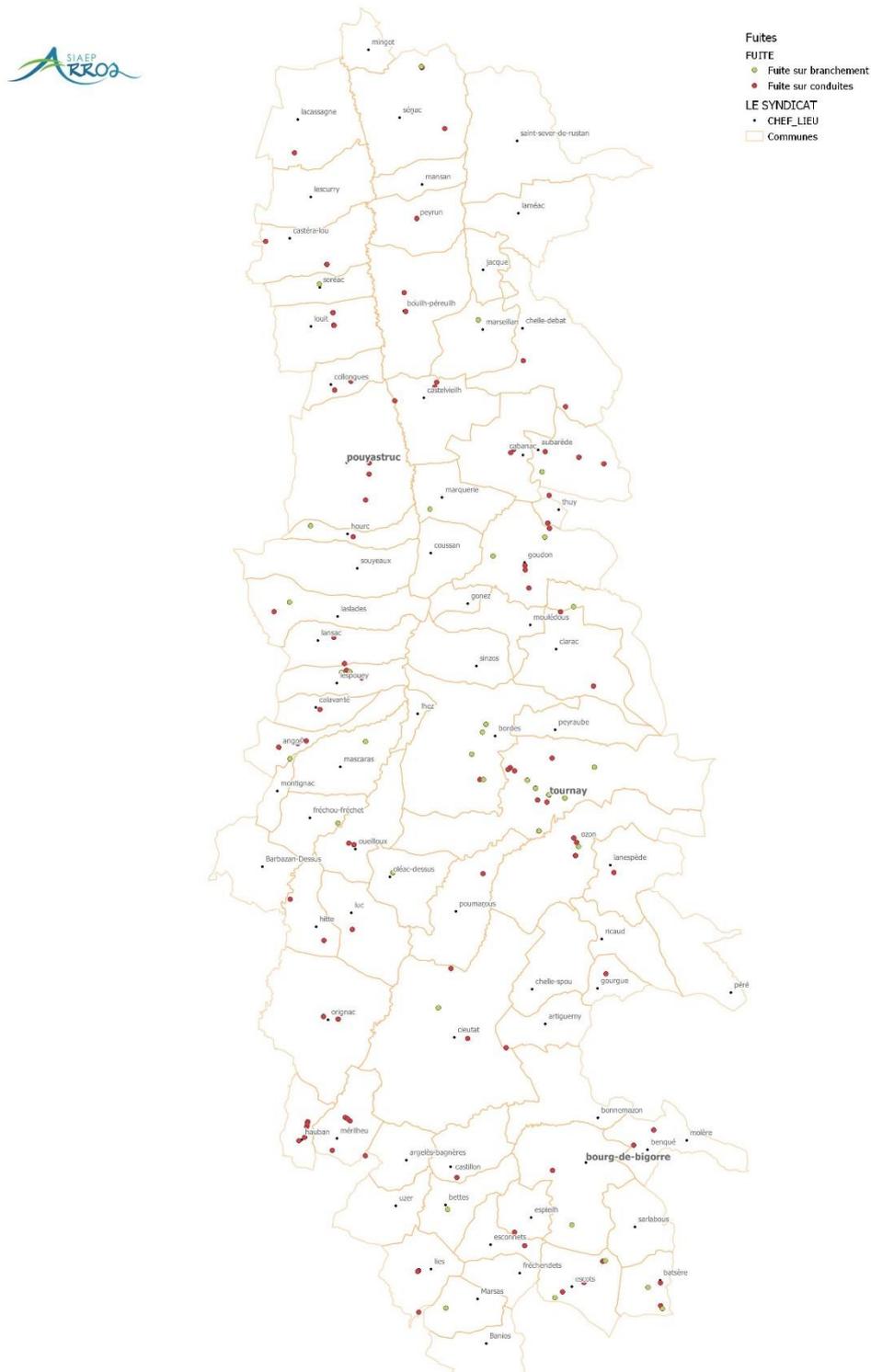


Figure 5 – Interventions pour réparations de fuites en 2022

218 km de réseaux ont fait l'objet de campagnes de recherches de fuites pour 65 fuites localisées.

77 réservoirs ont été nettoyés et désinfectés.

Les performances du réseau

Les volumes présentés dans cette section sont extrapolés sur la période de 378 j et ramené sur 365 j afin de répondre aux exigences du décret.

Rendement primaire

Dans le cadre du contrat de délégation modifié par l'avenant n°3, l'objectif de rendement contractuel est désormais fixé sur le rendement net.

Volume produit et importé	1 212 363 m ³
Volume consommé	792 362 m ³
Rendement primaire	65.4 %

Tableau 1 - Rendement primaire

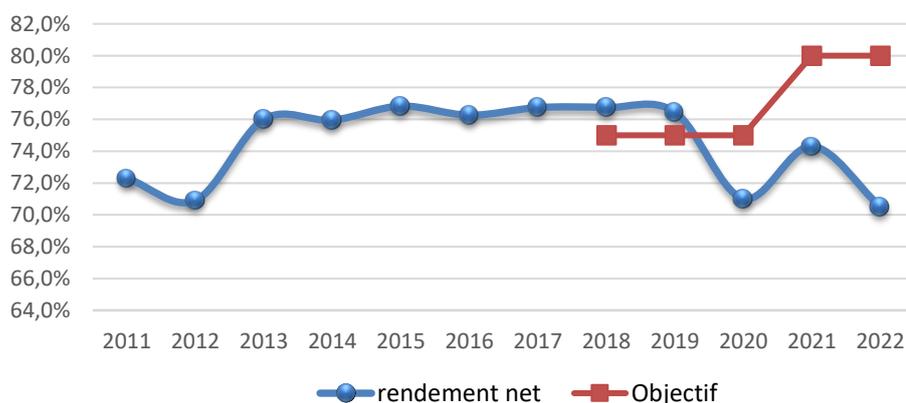
Rendement net (contrat de délégation)

Le rendement net tient compte des volumes d'eau nécessaire à l'entretien du réseau ainsi que des volumes consommés sans comptage (essai incendie, alimentation aire sauvage gens du voyage,...).

L'objectif de rendement contractuel est de 80 %.

Volume produit et importé	1 212 363 m ³
Volume consommé	792 362 m ³
Volume de service du réseau (estimation)	48 789 m ³
Volume consommé sans comptage (estimation)	12 480 m ³
Rendement	70.5 %

Tableau 2 - Rendement Net



Graphique 9 - Évolution du rendement net (2011-2022)

Le délégataire, a demandé au syndicat d'intégrer 26 500 m³ de fuites au volume de service du réseau, du fait de son incapacité à réparer deux fuites très importantes durant l'été 2022.

Indice linéaire de perte primaire

L'indice linéaire de perte représente le volume d'eau perdu par jour par kilomètre de réseau. Plus celui-ci est faible plus le réseau est de qualité. Dans le cadre du contrat de délégation, il est fixé un objectif d'indice linéaire de perte. Pour l'année 2022 il doit être inférieur à 1,5 m³/km/jour

Volume produit et importé	1 212 363 m ³
Volume consommé	792 362 m ³
Linéaire de réseau	661 km
ILP primaire	1.74 m³/km/jour

Tableau 3 - indice linéaire de perte primaire

Indice linéaire de perte net

L'indice linéaire de perte net tient compte des volumes d'eau nécessaire à l'entretien du réseau ainsi que des volumes consommés sans comptage (essai incendie, alimentation aire sauvage gens du voyage,...).

Volume produit et importé	1 212 363 m ³
Volume consommé	792 362 m ³
Volume de service du réseau (estimation)	48 789 m ³
Volume consommé sans comptage (estimation)	12 480 m ³
Linéaire de réseau	661 km
ILP net	1,48 m³/km/jour

Tableau 4 - indice linéaire de perte net

Avec ces résultats, le réseau peut être classé comme « bon ».

La qualité de l'eau distribuée

Dans un système de production-distribution d'eau potable on distingue plusieurs types d'eau :

- ❖ **Les eaux brutes** : constituent la ressource et qui pour le syndicat sont issues d'eaux souterraines,
- ❖ **Les eaux traitées** : qui sont les eaux produites par les stations de traitement,
- ❖ **Les eaux au point de mise en distribution** : qui sont les eaux considérées comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée,
- ❖ **Les eaux distribuées** : qui sont les eaux disponibles chez le client après passage dans le réseau de distribution.

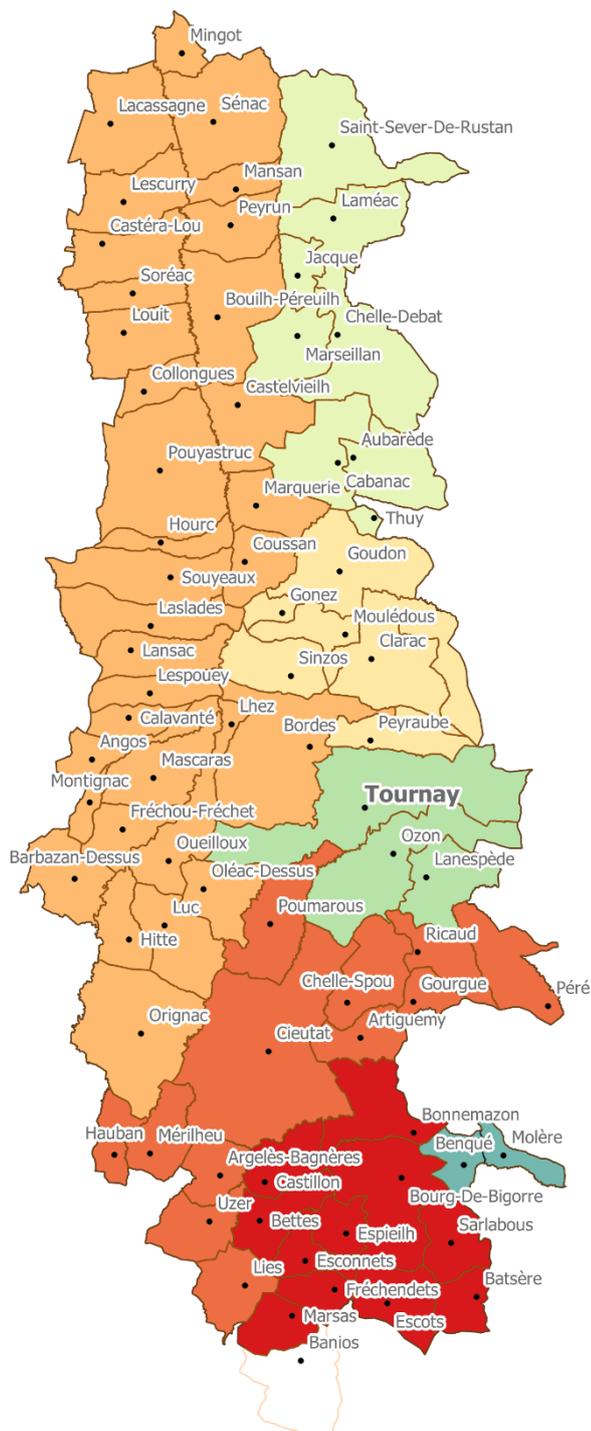
Synthèse de l'Agence Régionale de Santé (ARS 65)

Le syndicat est découpé en 7 Unités de Distribution Indépendantes. À l'intérieur de chaque UDI la qualité de l'eau est considérée comme homogène. Les notes annuelles ARS sont en annexe.

Unités de distribution

Unités de Distribution

- Arros-Baronnies
- Arros-Lies
- Arros-Luc
- Arros-Peyraube
- Arros-Thuy
- Arros-Tournay
- Benquère-Molère



2020-10-12T15:46:23.302

L'ARS 65 a effectué 91 prélèvements sur l'ensemble du syndicat. En moyenne l'eau du syndicat est analysée tous les 4 jours.

	Analyse bactériologique	Taux de conformité (Nombre)	Analyse Physico-chimique	Taux de conformité (Nombre)
Eau Brute	1	100 %	1	100 %
Eau au point de mise en distribution	12	100 %	13	84 % (2)
Eau distribuée	100	99.1 % (1)	107	99 % (1)
Total	113	99.1 %	121	97.5 %

Tableau 5 - Synthèse qualité de l'ARS 65

Au robinet de l'utilisateur, 98.2 % des analyses étaient conformes aux normes en vigueur

Indicateurs sur la performance

Dans le cadre du contrat de délégation, l'exploitant s'est engagé à maintenir une qualité de service optimale.

Pour cela il doit respecter plusieurs critères.

Engagement sur la qualité générale de l'exploitation			
Qualité de l'eau	99 %	98.5 %	↘
ILP primaire	< 1 m ³ /km/jour	1,74 m ³ /km/jour	↘
Rendement net	>= 80 %	70.5 %	↘
Engagement sur le service aux clients			
Réponse aux demandes d'information	90 %	100 %	=
Respect du délai d'exécution des branchements neufs	95 %	71 %	↘
Engagement sur la pérennité du service			
Recherche préventive de fuites	>= 12 % du linéaire	33.05%	↘

Tableau 6 - Indicateurs de performance

Indicateurs financiers

Le prix de l'eau

La détermination du prix de l'eau est liée à quatre éléments ;

- ❖ **La part délégataire.** Cette rémunération est fixée contractuellement pour une durée de 12 ans avec le syndicat. Cette part est nécessaire pour permettre le fonctionnement des ouvrages (personnel, électricité,...),
- ❖ **La part syndicale.** Cette part perçue par le SMAEP de l'Arros est fixée par une délibération du Comité Syndical. Elle permet la réalisation des investissements nécessaires au développement et au maintien en bon état des infrastructures du syndicat,
- ❖ **L'Agence de l'Eau.** Perçoit des redevances de l'ensemble des usagers de l'eau sur le principe « l'eau paye l'eau ». Elle en reverse une partie aux entités qui conduisent des actions d'amélioration de la qualité de l'eau,
- ❖ **La TVA au taux réduit** de 5.5 %.

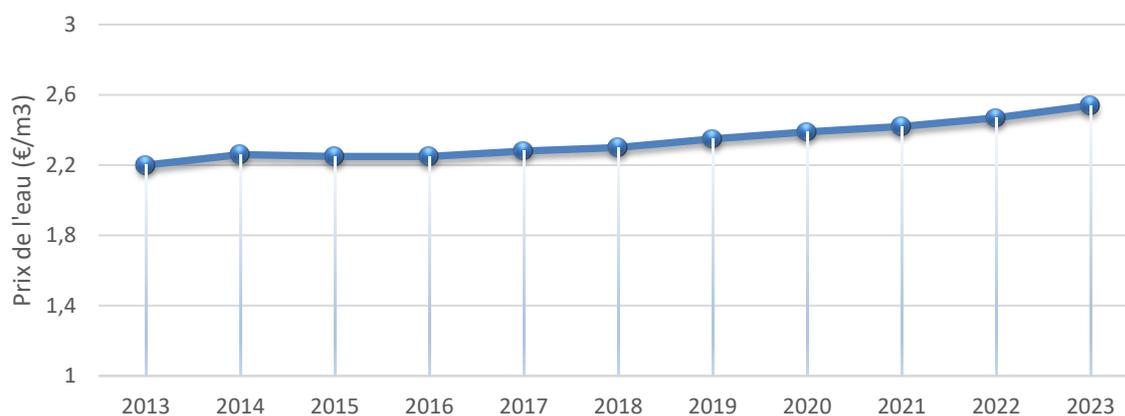
		2022	2023
Exploitant	Part fixe (€)	47.19	50.83
	Part variable (€/m ³)	0.6022	0.6486
Syndicat	Part fixe (€)	41.75	41.75
	Part variable 0-15 m ³ (€/m ³)	0.01	0.01
	Part variable 15-120 m ³ (€/m ³)	0.6337	0.6337
Autres organismes	Agence de l'eau (€)	0.44	0.44
	Etat (TVA) (%)	5.5	5.5

Tableau 7 - Éléments du prix de l'eau (2022-2023)

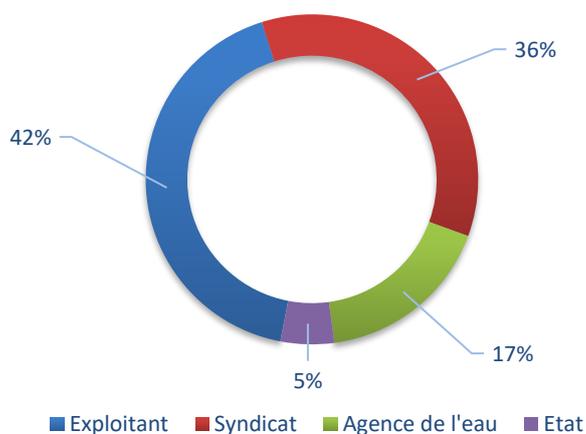
La facture type d'un usager consommant 120 m³/ an est la suivante

	2022	2023	Évolution
Exploitant (€)	119.45	128.66	+ 7.71 %
Syndicat (€)	108.45	108.45	0 %
Agence de l'eau (€)	52.8	52.8	0 %
État (€)	15.45	15.96	+2.18 %
Total (€)	296.14	305.87	+3.30 %
	2.46 €/m³	2.54 €/m³	

Tableau 8 - Facture type d'un usager du syndicat (2022-2023)



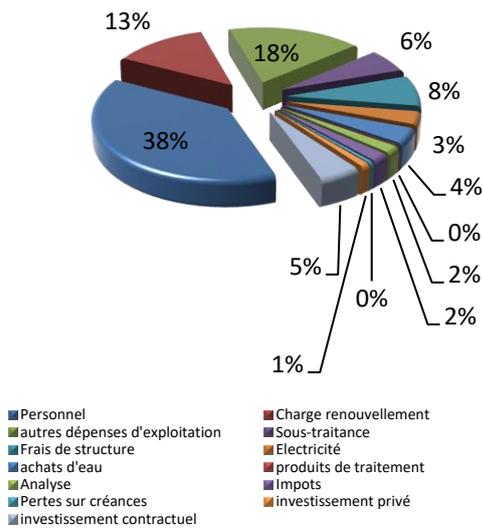
Graphique 10 - Évolution du prix de l'eau (2013-2023)



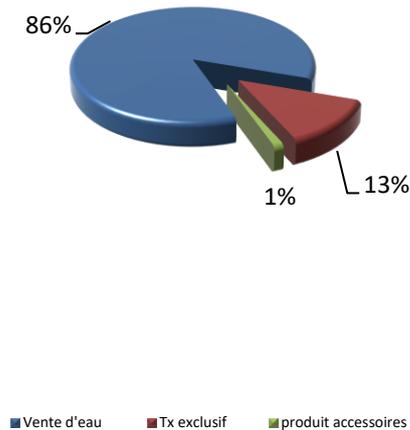
Graphique 11 - Décomposition du prix de l'eau

Compte d'exploitation délégataire

	2020	2021	2022	Variation
en milliers d'€				
Recettes	1 907.7	2 051.5	2 064.5	+ 0.6 %
Dépenses	2 082.4	2 306.9	2 380.5	+3.2 %
Résultat	-174.74	-255.4	-316.0	-23.7 %



Graphique 12 - Dépenses Déléataire 2022



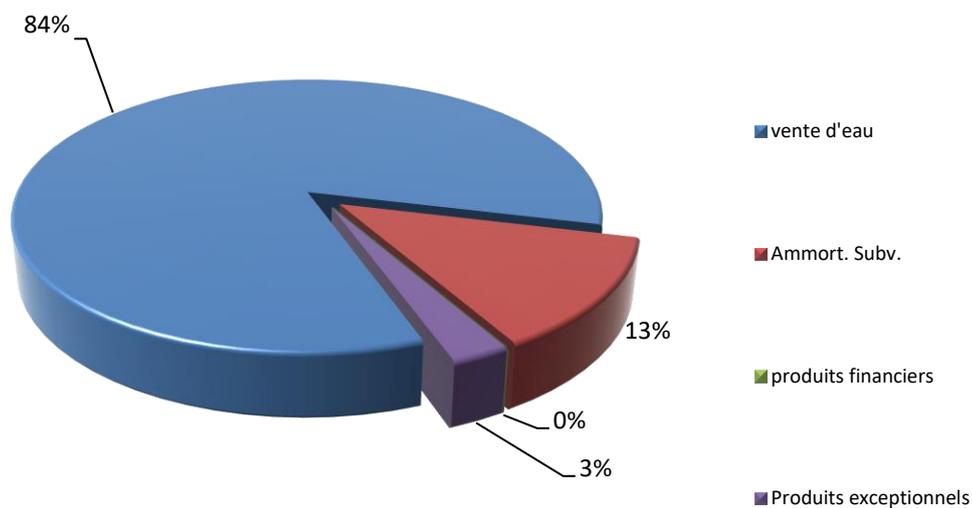
Graphique 13 - Recettes délégataire 2022

Compte administratif du SMAEP de l'Arros

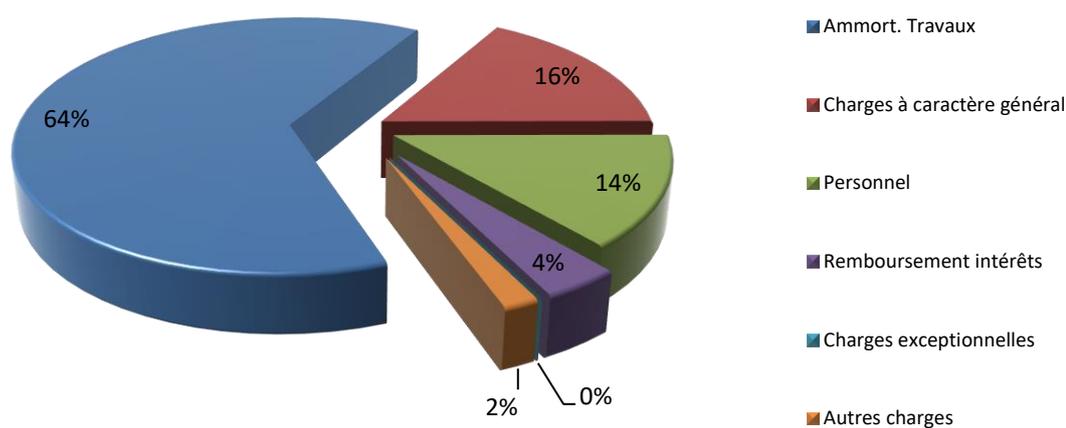
Fonctionnement

en milliers d'€	2020	2021	2022	Variation
Recettes	929.3	723.6	1 006.1	+ 39.0 %
Dépenses	713.7	775.3	689.3	-11.1 %
Résultat	+215.6	-51.7	+316.8	

Tableau 9 - Section Exploitation (2020-2022)



Graphique 14 - Recettes de fonctionnement 2022

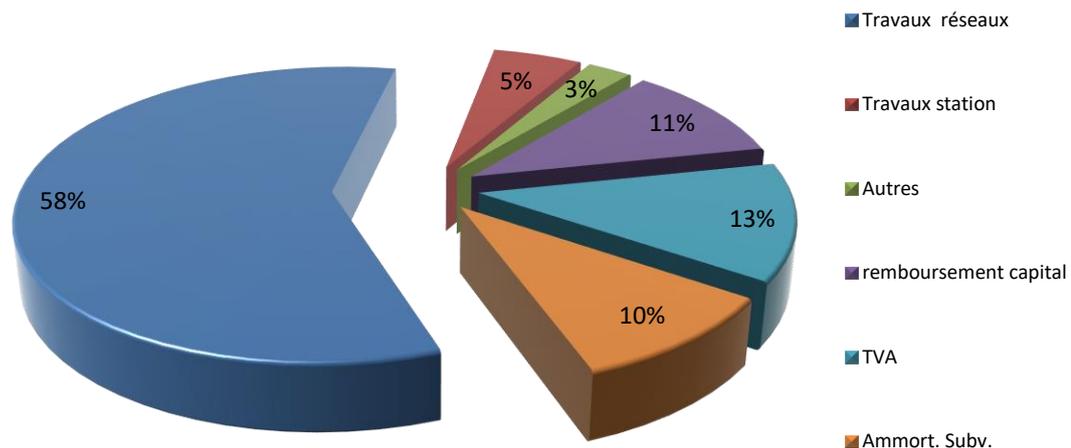


Graphique 15 - Dépenses de fonctionnement 2022

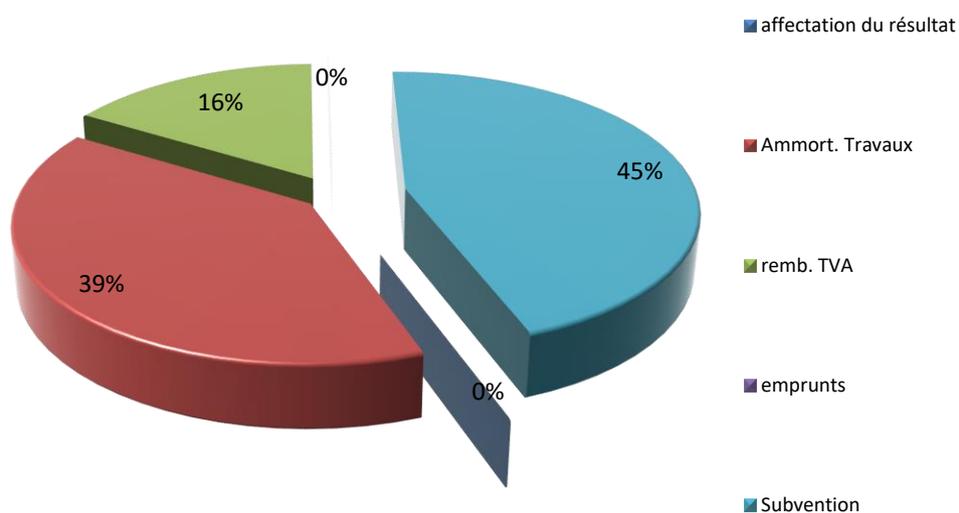
Investissement

en milliers d'€	2020	2021	2022	Variation
Recettes	1 157.9	702.8	1 080.8	+53.8%
Dépenses	934.2	588.6	1 309.5	+122 %
Résultat	+223.7	+114.2	-228.7	-

Tableau 10 - Section d'investissement (2020-2022)



Graphique 16 - Dépenses d'Investissement



Graphique 17 - Recettes d'Investissement

État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes en euros :

Capital initial	3 234 743 €	
Capital restant à rembourser	1 607 841 €	
Annuité	193 836 €	
Durée d'extinction de la dette	3 ans	satisfaisant
Flux sur la dette	0.31	Bon
Épargne Brute	608 059 €	
Épargne Nette	441 126 €	

Tableau 11 - État de la dette

Travaux 2022

Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du délégataire

Dans le cadre du contrat de délégation, la SAUR s'est engagée sur un programme de renouvellement des ouvrages du syndicat.

Objet	Montant H.T
Renouvellement Télésurveillance	116 502 €
Renouvellement Pompes Lies	1 560 €
Renouvellement Luc village luc tampon	6 796 €
Renouvellement compteur sur le réseau (59)	3 343 €
Renouvellement stabilisateur sur le réseau (2)	1 580 €
Renouvellement de vannes sur le réseau (2)	2 006 €
Renouvellement de ventouses (2)	591 €
Renouvellement modules télérelèves (170)	8 255 €
Total	139 053 €

Tableau 12 - Travaux réalisés par le délégataire en 2022

Travaux engagés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat

Renforcement-extension 2022

Objet	Montant H.T
Extension de réseau, Marsas	5 462 €
Sur-Largeur de tranchée, Pouyastruc	14 399 €
Sur-Largeur de tranchée, Mérilheu	13 173 €
Déplacement réseau, Batsère	15 085 €
Stabilisateur de pression, Lies	4 368 €
Extension réseau, Mascaras	5 315 €
Interventions diverses communes	8 131 €
Renforcement réseau, Hauban	10 851 €
Renouvellement Réseau, Pouyastruc	8 199 €
Total	88 910 €

Tableau 13 - Travaux syndicat - programme Renforcement-extension

Gestion patrimoniale des réseaux

Objet	Montant H.T
Renouvellement réseau Tournay	4 734 €
Renforcement réseau, Laslades	156 691 €
Déplacement réseau, Argeles-Bagnères	12 118 €
Renouvellement réseau, Chelle-Spou	79 772 €
Renforcement réseau Mérilheu	39 349 €
Renouvellement du réseau, Ricaud	16 426 €
Total	310 254 €

Tableau 14 - Travaux syndicat - programme Gestion Patrimoniale

Ouvrages

Objet	Montant H.T
Renouvellement canalisations Luc tampon	8 275 €
Total	8 275 €

Tableau 15 - Travaux syndicat - programme Ouvrage

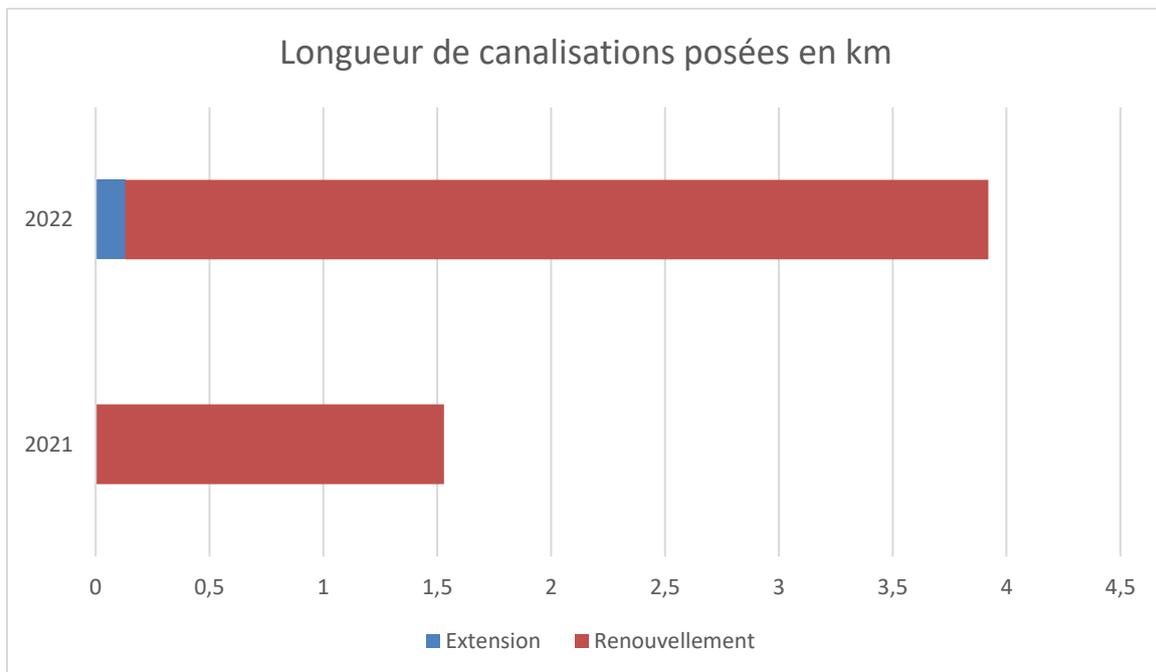
Station de traitement

Objet	Montant H.T
Lot 1 Génie-Civil	1 240 283 €
Lot 2 Equipement process	1 185 940 €
Lot 3 VRD	314 927 €
Contrôleur technique	11 840 €
SPS	5 840 €
Total	2 758 830 €

Tableau 16 - Travaux syndicat - programme station de traitement

L'ensemble des travaux engagés en 2022 a représenté un investissement de **3 305 322 € hors taxe**.

Les travaux de canalisations ont représenté un linéaire de 3 920 m dont 3 800 m de renouvellement de réseau. Le taux annuel de renouvellement de réseau est de 0.6 %.



Synthèse

Critère	Unité	2020	2021	2022
Ressource				
Volume prélevé	m ³	817 673	948 518	936 065
Achat d'eau	m ³	248 398	283 314	276 298
Volume produit	m ³	1 066 071	1 214 930	1 212 363
Réseau				
Linéaire	km	657	661	661
Rendement net	%	71.01 %	74.3	70.5
Indice linéaire de perte net	m ³ /km/jour	1.45	1.5	1.48
Branchements neufs	u	53	70	
Renouvellement	km	3.15	1.5	3.1
Investissement réseau	k€	624	248	538
Nombre d'intervention	u	110	135	
Consommation				
Volume vendu	m ³	799 693	841 874	854 712
Qualité				
Bactériologie	Nbr analyses/conformité	89/99 %		113/99.1 %
Physico-chimique	Nbr analyses/conformité	91/99 %		121/97.5 %
Tarifs et recettes				
Prix de l'eau TTC 120 m ³	€/m ³	(2021) 2.42	(2022) 2.46	(2023) 2.55
Part syndicale	€/m ³	0.86	0.90	0.90
Part Déléataire	€/m ³	0.95	1.00	1.06

Tableau 17 - Synthèse 2022

[Note d'information de l'Agence de l'eau Adour Garonne](#)

[Note d'information ARS](#)

Édition mars 2022
 CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE / 1
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2022

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

➔ Suivez l'actualité    
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Conception et réalisation : A ELB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istocphoto & Jean-Louis Aubert

Découvrez les podcasts  <https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site **enimmersion-eau.fr**



Conclusion sanitaire


 2022

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau



Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines.

Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nombre de contrôles : 17
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 2,2 mg/L
Concentration maximale : 2,7 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 40 µg/L
Concentration maximale : 64 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau dure.

Concentration moyenne : 18,5 °f
Concentration maximale : 19 °f

Conclusion sanitaire


 2022

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau



Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines

Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nombre de contrôles : 12
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 2,2 mg/L
Concentration maximale : 2,7 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 40 µg/L
Concentration maximale : 64 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau dure.

Concentration moyenne : 18,5 °f
Concentration maximale : 19 °f



Conclusion sanitaire

2022

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau



Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines

Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. **Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.**

Nombre de contrôles : 25
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. **Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

Concentration moyenne : 2,2 mg/L
Concentration maximale : 2,7 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. **Pas de dépassement de la norme sur la période.**

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. **La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**

Concentration moyenne : 40 µg/L
Concentration maximale : 64 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). **Eau dure.**

Concentration moyenne : 18,5 °f
Concentration maximale : 19 °f

Conclusion sanitaire

2022

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau Utiliser les appareils de **lavage à plein**

Installer des équipements **économiques en eau** Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines.
Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Nombre de contrôles : 13
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Concentration moyenne : 2,2 mg/L
Concentration maximale : 2,7 mg/L
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Concentration moyenne : 40 µg/L
Concentration maximale : 64 µg/L
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Concentration moyenne : 18,5 °f
Concentration maximale : 19 °f
Eau dure.

Conclusion sanitaire

2022

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau
Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.



Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nombre de contrôles : 41
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 2 mg/L
Concentration maximale : 2,4 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 15 µg/L
Concentration maximale : 17 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau dure.

Concentration moyenne : 16,7 °f
Concentration maximale : 17,5 °f

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité règlementaires.

2022

Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau
Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.



Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité règlementaires.

Nombre de contrôles : 11
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Paramètres non mesurés sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Paramètre non mesuré sur la période.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Conclusion sanitaire

2022

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau



Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines

Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nombre de contrôles : 16
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 2,2 mg/L
Concentration maximale : 2,9 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 11 µg/L
Concentration maximale : 11 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau dure.

Concentration moyenne : 18,2 °f
Concentration maximale : 19,2 °f